

Mise en ligne : 19 janvier 2014.
Dernière modification : 20 novembre 2020.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU SÔNG-RAY (1927-1935) Création de la SICAF

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Sicaf_1919-1929.pdf



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU SÔNG RAY

Société anonyme au capital de 2.000.000 de piastres indochinoises
divisé en 20.000 actions de 10 piastres chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 7 mai 1927

Statuts déposés chez M^e Baugé, notaire à Saïgon, le 10 février 1927

Siège social à Saïgon

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Un administrateur : Jules Lionel-Marie

Un délégué du conseil : XXX



Coll. Olivier Galand

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU SÔNG RAY
PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Société agricole du sông-Ray
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 avril 1927)

Suivant acte sous-seings privés en date à Saïgon du 26 janvier 1927 (original déposé, pour minute à M^e Baugé, notaire à Saïgon, par acte du 10 février 1927), M. Lucien Hess, pour le compte de la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance [SICAF], a établi les statuts d'une société anonyme, desquels statuts nous avons extrait ce qui suit :

Art. 2. — La société a pour objet :

1° La plantation et la culture de l'hévéa et de tous végétaux, l'achat, le transport et la préparation de tous produits pouvant servir à la fabrication du caoutchouc et de tous articles ou produits.

2° L'exploitation de toutes fabriques ou établissements servant à la préparation du caoutchouc, et autres articles ou produits ;

3° Le transport et la vente de tous produits ;

4° La recherche, l'acquisition, la location de tous terrains, l'obtention de toutes concessions, la mise en valeur des dits terrains et concessions, la location ou la sous-location à des tiers de terrains, soit avant, soit après leur mise en valeur par la société, la

vente ou l'aliénation sous quelque forme que ce soit des immeubles appartenant à la société ;

5° — La société pourra réaliser son objet soit spécialement en Indochine, soit dans d'autres pays d'Asie ou d'Océanie.

6° — Elle pourra, en tous pays, s'intéresser dans toutes sociétés créées ou à créer ayant un objet similaire au sien ou créer et constituer de telles sociétés et passer tous contrats avec ces sociétés.

7° — Et généralement s'intéresser à toutes opérations financières, commerciales ou industrielles, mobilières ou immobilières.

Art. 3. — 1° - La société prend la dénomination de Société agricole du sông-Ray.

Siège

Art. 4. — Le siège est à Saïgon, 93, boulevard de la Somme.

Apports

Art. 6 — La Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance fondateur, fait apport :

1° — Divers meubles, machines, matériel, outils et instruments aratoires.

2° — Le bénéfice des études et prospections faites, pour la découverte des terrains indiqués ci-après, des formalités accomplies pour l'acquisition des dits terrains et des travaux commencés pour leur mise en valeur.

a) A un lot de (2.218 ha) aux villages de Dien-Gia, Xuan-Son, Anh-Mao, La-Son et Xuan-Khai, cantons de Co-Trach et Nhon-Xuong, province de Baria (Cochinchine), adjugé à la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S.I.C.A.F.) qui a déclaré command la présente société, alors en formation.

b) Un lot de trois mille neuf cent soixante-six hectares situé à l'est du précédent adjugé à la Société agricole et industrielle de Ben-Cui qui a déclaré command la présente société, alors en formation : le terrain en question ayant été prospecté et levé au préalable par la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S.I.C.A.F.)

En rémunération, il est attribué à la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance :

1° — La somme de 117.042 \$

2° — 17.000 parts bénéficiaires sur les 25.000 créées.

Art. 7. — Le capital social est fixé à 2.000.000 \$ divisé en deux cent mille actions de dix piastres chacune, qui sont à souscrire et à libérer du quart en numéraire lors de la souscription.

2° — Le capital pourra être porté en une ou plusieurs fois au chiffre de quatre millions de piastres indochinoises sur simple décision du conseil d'administration.

Art. 15 — 15° Il est créé vingt-cinq mille parts bénéficiaires, dont huit mille réparties entre les souscripteurs des deux cent mille actions (200.000) à souscrire en espèces, à raison de une par vingt-cinq actions, et di-sept mille attribuées au fondateur.

Bénéfices. — Fonds de réserve

Art. 42. — 1° Les produits de la société, déduction faite de toutes les charges et amortissements jugés nécessaires par le conseil, constituent les bénéfices.

2° Sur ces bénéfices il est prélevé :

a) Cinq pour cent pour constituer la réserve légale.

b) La somme nécessaire pour servir aux actions à titre de premier dividende sept pour cent des sommes dont elles sont libérées et non amorties.

c) Sur le surplus, il est prélevé : Dix pour cent pour le conseil d'administration.

Le solde est réparti ainsi ;

Soixante quinze pour cent aux actions amorties ou non amorties ;
Vingt cinq pour cent aux parts bénéficiaires.

Société indochinoise de commerce
(*Le Journal des finances*, 11 mars 1927)

La Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (Sicaf)[...] vient de créer la Société agricole du sông Ray, au capital de 2 millions de piastres. [...]

UNION MINIÈRE ET FINANCIÈRE COLONIALE [UMFC]
(*Le Journal des finances*, 20 mai 1927)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/UMFC.pdf

[...] L'Union minière [...] s'est intéressée à la Société agricole de Bong-Ray [*sic* : du sông Ray], affaire caoutchoutière de Cochinchine. [...]

Nouvelles sociétés indochinoises
Société agricole du Sông-Ray
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1927)

La Sicaf vient de créer la Société agricole du Sông-Ray, au capital de 2 millions de piastres divisé en 200.000 actions de 10 piastres. Le conseil est autorisé à doubler le capital. La Sicaf apporte à la société un terrain de 2.218 ha. et un de 3.966 ha. sis à Baria, cantons de Co-Trachet et Nhon-Xong, et elle reçoit en échange 117.042 piastres et 17.000 parts sur 25.000 créées.

Les 8.000 parts restantes sont réparties entre les souscripteurs à raison de une par 25 actions.

Les actions ont droit à un dividende de 7 % et les parts à 25 % du surplus.

Premiers administrateurs : MM. Laroche, Lionel-Marie, de Laboulaye, Revel ¹, Lenoir ², de Lassus, Allègre.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DU SONGRAY
Société anonyme au capital de 2.000.000 de piastres
Siège social : 93, boulevard de la Somme, SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 août 1927)

Le conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 8 août 1927, d'appeler le deuxième quart du capital, qui devra être versé le 10 octobre 1927 au plus tard.

¹ Charles Revel : ancien inspecteur général de première classe des colonies. Grand officier de la Légion d'honneur. Administrateur délégué de la Compagnie cotonnière des Nouvelles-Hébrides, administrateur de la Cie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides, de la Cie coloniale de Vaté et de la Cie générale franco-hébridaise, administrateur des Hévéas de Chalang en Indochine, administrateur de la Banque française de l'union générale des fonctionnaires montée par Georges Alexandre, escroc patenté, et qui fit faillite en janvier 1934.

² Georges Lenoir : de la banque Lombard-Odier, Genève. Administrateur de la SICAF (cf.). On le retrouve aux Thés de l'Indochine et dans diverses sociétés électriques.

Les versements seront reçus du 15 septembre au 10 octobre aux agences de la Banque de l'Indochine et à la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (SICAF), 93, boulevard de la Somme à Saïgon.

Le conseil d'administration.

Notre carnet financier.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1928)

La Société agricole du Sông-Ray appelle pour le 20 juillet 1928 le quatrième quart sur ses actions, soit \$ 2,50 par titre. Les travaux sur les plantations se poursuivent activement, il sera complanté en hévéas 1.150 hectares au cours de la campagne 1928 portant à 1.750 hectares au total les superficies plantées dont 70 hectares en rendement.

LA SICAF ET LES EXPERTS HOLLANDAIS

(*Le Journal des finances*, 1^{er} février 1929)

Le groupe Lionel-Marie a cessé d'être représenté dans le conseil d'administration de la Sicaf et des affaires connexes : les Thés de l'Indochine, Sông Ray, Agricole du Kontum.

La Banque de l'Indochine, les Rodocanacchi [*sic : Rodocanachi*] et l'Union Parisienne conservent le contrôle de ces affaires. [...]

La Traite des « Jaunes »

(*L'Écho annamite*, 25 mars 1929)

[Nous laissons le soin à nos lecteurs de juger, au delà des slogans, si ces recrutements étaient comparables à la traite négrière]

56 ouvriers engagés ont été débarqués à Saïgon le 17 mars 1929 du vapeur « Claude-Chappe » [*des Messageries maritimes*] pour le compte des plantations ci-après :

14 pour la plantation Terres-Rouges (Cochinchine) ;

17 pour la plantation Sông-Ray (S. I. C. A. F.) ;

26 pour la Cie française des tabacs d'Extrême-Orient.

Sicaf

(*Le Journal des finances*, 2 août 1929)

[...] l'Agricole du sông Ray [...] a décidé de limiter sa surface plantée à 1.300 ha. ; son développement ne pourra être continué que moyennant de nouvelles ressources financières. [...]

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance
Résumé du rapport pour 1928
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 octobre 1929)

[...] La Société agricole du sông Ray a eu à faire face à de sérieuses difficultés. Non seulement la question de recrutement de la main-d'œuvre a entravé ses efforts mais encore l'état sanitaire du personnel indigène a laissé à désirer, malgré toutes les précautions adoptées depuis l'origine. Notre filiale a décidé de se limiter, pour le moment, à la surface actuellement plantée, soit 1.300 ha. (plantation de Xa-Bang, déjà en rendement) et à consacrer son activité aux travaux d'assainissement. La qualité des terres, de premier ordre, est éminemment propre à la culture de l'hévéa. Mais il est à prévoir que le développement ne pourra être continué que moyennant des ressources financières nouvelles. [...]

Société agricole du Song-Ray
(*La Journée industrielle*, 20 décembre 1929)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes du premier exercice social, portant sur la période comprise entre le 22 mars 1927 et le 31 décembre 1928, ne comportant pas de compte de profits et pertes.

Le rapport indique que les importants travaux de mise en valeur exécutés ont épuisé les ressources de la société.

Faute de quorum, deux assemblées extraordinaires qui devaient avoir lieu à la suite de l'assemblée ordinaire, à l'effet de statuer sur un projet d'augmentation du capital social, ont été reportées à une date ultérieure.

Les actionnaires ont ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. R. Hachette³, Ch. Mallet et M. Martin du Gard.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1930)

Agricole de Sông-Ray. — L'assemblée du 19 décembre a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1928, qui ne comportent que des dépenses de premier établissement. Le rapport du conseil fait prévoir que de nouveaux capitaux importants seront nécessaires pour permettre, jusqu'à l'époque du rendement, l'entretien des superficies actuellement plantées.

L'assemblée extraordinaire consécutive n'a pu délibérer faute de quorum, et a été reportée à une date ultérieure.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1930)

³ René Hachette (1886-1940) : HEC. Dirigeant des sociétés du groupe de la Cie de l'Afrique orientale à Djibouti. Commissaire aux comptes, puis administrateur de la SICAF, son représentant dans plusieurs filiales. Démissionnaire de ses mandats en 1932 après son élection comme sénateur de l'Aisne. Voir encadré :

Société agricole du Sông-Ray. — Les assemblées extraordinaires du 21 février ont : 1° Voté une augmentation de capital de 2.000.000 de piastres l. C., à 2 millions 100.000 piastres l. C., par l'émission de 10.000 actions d'apports de 10 piastres chacune, attribuées à la Société civile des Plantations de Xa-Bang ; 2° Nomination des commissaires chargés de faire leur rapport. La Société civile des Plantations de Xa-Bang reçoit, en outre, 250.000 piastres indochinoises.

1930 (août) : RACHAT DE LA
SOCIÉTÉ CAOUTCHOUTIÈRE DE XA-BANG

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Caoutchoutiere_Xa-Bang.pdf

VALEURS NÉGOCIÉES « HORS COTE »

Renseignements indicatifs donnés sans garantie ou responsabilité
(*Les Annales coloniales*, 20 septembre 1930)

Agricole du sông Ray

Hévées : création 1927 : 200.000 act. de 10 piastres. ; 25.000 parts ; divid. distrib. : néant. Dern. cours : Act. 40 ; Part 60 ; 1928 : p. b. Act. : 150, Part 415 ; p. b. Act. 100, Part 195; 1929 ph. : A 140 ; p. b. A 50, P incotée. La Sté négocierait aliénat., fusion ou réorganisation.

À l'Officiel d'Indochine
DÉCHÉANCES DE CONCESSIONS

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1930)

Fait retour au domaine un terrain de 2.106 ha. sis à Diengia, prov. de Baria (Cochinchine), concédé en décembre 1926 à la Société Agricole de Song-Ray.

Société agricole du sông Ray
2^e exercice

(*Les Annales coloniales*, 17 novembre 1930)

Bilan sans compte de profits et pertes.

A l'actif (en piastres) : immobilisations : 2.482.447 ; réalisable : 62.557 fr. ; disponible : 3.804.

Au passif : capital 2 millions ; exigible: 548.809.

Les droits de propriété sur certaines parcelles ont pu être régularisés ; aucune acquisition nouvelle de terrains n'a été effectuée. Le nombre des travailleurs a été ramené, pour la main-d'œuvre contractuelle, de 1.138 à 980, pour la main-d'œuvre libre de 260 à 130.

Les nouvelles superficies entretenues atteignent au total 1.204 h. ; pour une production de caoutchouc sec de 28.464 kg dont la vente a laissé un bénéfice net de 10.000 pi. env.

L'acquisition du domaine de Xa-Bang a été rendue définitive par l'assemblée du 4 août 1930 ; cet achat était réalisé au prix de 350.000 pi. payable 250.000 en espèces et

100.000 en actions ; les vendeurs ont renoncé à ces dernières 100.000 piastres et accordé des délais pour le paiement du solde espèces.

Une assemblée extraord. pour examen de la situation et la continuation ou non des affaires sociales a dû être reportée faute de quorum.

La situation financière ne permet plus la marche de l'entreprise sur les bases actuelles.

Notre carnet financier

(Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 novembre 1930)

La Société agricole du Sông-Ray, qui vient de tenir son assemblée générale, a un découvert de 545.000 piastres dépassant le quart du capital. Elle possède sur ses quatre domaines 1.204 hectares plantés de jeunes hévéas, sans compter 76 hectares d'arbres en exploitation produisant 28 tonnes de gomme par an.

Cochinchine

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 octobre 1931)

Il est fait concession définitive de ... 564 ha. à Xuan-Son (Baria) à la Société agricole de Sông-ray...

Notre carnet financier

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 décembre 1931)

Sông-Ray accuse pour 1930 un déficit de 611 piastres ; le capital de 2 millions de piastres a été absorbé et la société doit 675.849 piastres aux banques, soit beaucoup plus que ne représente la plantation si elle était mise en vente demain, plus même que ne représente par exemple An-Loc, vieille plantation bien entretenue, qui est capitalisée à 550.000 piastres environ, obligations comprises. L'action de Song-Ray vaut donc 0.

La société a touché 135.000 piastres d'avances du gouvernement général.

Rapport au Grand Conseil (1931) :

La lutte contre le paludisme sur les plantations du Sud-Indochinois
(L'Éveil économique de l'Indochine, 26 juin 1932)

[...] Par lettre du 23 janvier dernier, le conseil d'administration de la Société agricole du sông-Ray communiquait à l'Institut Pasteur son rapport à l'assemblée générale ordinaire du 12 novembre 1930, dont l'extrait suivant mérite de retenir l'attention :

« Comme nous l'avons signalé l'an dernier, nous avons eu particulièrement à souffrir, depuis le début de notre installation, de l'insalubrité de nos domaines, ce qui réduisait sensiblement le rendement de nos travailleurs et élevait, de façon excessive, nos prix de revient.

Nous nous sommes donc attachés à améliorer les conditions d'hygiène où vivaient nos ouvriers et cela tout particulièrement dans le deuxième semestre de 1929.

Nous avons été secondés, dans cet ordre d'idées, par les médecins de l'institut Pasteur de Saïgon. Suivant leurs conseils et sous leur contrôle, notre direction locale a entrepris une lutte patiente et énergique contre la malaria, l'ahkylostomiase, etc., qui, jusqu'alors, épuisaient notre personnel et nos coolies.

Grâce à des drainages appropriés, à des applications régulières de pétrole sur les zones marécageuses, à des cures massives et préventives de quinine, le nombre de malades atteints de fièvre paludéenne a diminué, de façon considérable, au point que, douze mois après le commencement de la lutte méthodique entreprise, le pourcentage total des indisponibles était tombé de 20 ou 25 % à 3 %, chiffre extrêmement satisfaisant.

Cette constatation est réconfortante à un double point de vue : d'une part, il est ainsi prouvé que si l'on prend bien les mesures appropriées, les inconvénients provoqués par le paludisme dans les pays tropicaux peuvent être rendus minimes ; d'autre part, pour le cas particulier de nos plantations de Baria, il est ainsi démontré qu'elles sont parfaitement habitables et que, par conséquent, l'exploitation peut être faite y dorénavant, aussi économiquement qu'ailleurs... Le même souci d'économie nous a conduits à diminuer les effectifs de notre main-d'œuvre indigène ; l'achèvement de nos travaux de plantation, une meilleure organisation et, surtout, un rendement plus élevé rendu possible grâce à l'amélioration de l'état sanitaire nous ont permis d'atteindre ce résultat ». [...]

S. I. C. A. F.

(L'Éveil économique de l'Indochine, 12 mars 1933)

La parcelle en rendement de la SOCIÉTÉ AGRICOLE du SÔNG RAY a produit, en 1931, 55 tonnes contre 42 en 1930.

D'autre part, le programme de greffage a porté sur 850 hectares, avec un pourcentage de réussite très favorable.

En 1931 et en 1932, la société n'a disposé, pour faire face à ses dépenses d'entretien, que des avances du gouvernement général.

Agricole du sông-Ray

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 2 novembre 1933)

Le compte d'exploitation de l'exercice 1932 se solde par un déficit de 123 piastres portant le solde débiteur total à 245 piastres que l'assemblée du 1^{er} septembre a décidé de reporter à nouveau.

L'assemblée a donné *quitus* de sa gestion à M. René Hachette, administrateur démissionnaire, et a réélu MM. Allègre ⁴, [Édouard] de Laboulaye ⁵, [Charles] Laroche [pdt SICAF], [Georges] Lenoir [SICAF], Lionel-Marie [SICAF], [Charles] Mallet, Martin du Gard [BUP] et Revel, administrateurs sortants.

Au cours de l'exercice 1932, dit le rapport, la société s'est efforcée d'assurer l'entretien de ses plantations dans les conditions compatibles avec les ressources réduites dont elle disposait, et c'est grâce à l'appui du Gouvernement général de

⁴ Peut-être Louis Allègre, pilote d'avion, administrateur d'Air-Asie, puis d'Air-France. Officier de la Légion d'honneur.

⁵ Édouard de Laboulaye (1883-1955) : secrétaire général de la Banque de l'Indochine qu'il représenta à la tête de deux douzaines de sociétés, dont la SICAF et plusieurs de ses filiales.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui_etes-vous-1924-IC.pdf

l'Indochine et aux facilités que des créanciers ont bien voulu lui maintenir. qu'elle a pu continuer jusqu'à présent son exploitation. La main-d'œuvre a été l'objet de nouvelles compressions et les salaires des coolies contractuels ont été réduits. La production de la parcelle en exploitation de Xa-Bang a été de 56 tonnes de caoutchouc sec contre 54 en 1931. Le prix moyen des ventes a été de 0 piastre 177 le kilo. Quoique les cours du caoutchouc se soient relevés récemment d'une façon appréciable, sur les perspectives de restriction mondiale de la production, la récolte de la société est encore trop peu importante pour que sa situation financière en soit sérieusement influencée.

Sauf pour la plantation de Xa-Bang, qui seule se trouve en rendement, toutes les dépenses de l'exercice ont été portées, comme les années précédentes, au compte de premier établissement. L'appui du Gouvernement général de l'Indochine a été renouvelé à la société, pour 1933, mais pour une somme de piastres 79.380 contre 133.945 en 1932. D'autre part, la société a perçu, pour la production de son exploitation de Xa-Bang, le montant de la prime à l'exportation dont le taux qui a été successivement de 2 fr. 50, puis de 1 fr. 50 par kilo pendant l'année 1932, a été, depuis le début de 1933, abaissé à 1 fr.

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.)
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 janvier 1934)

La Société agricole du sông Ray n'a disposé en 1932 et en 1933 que des avances du gouvernement général de l'Indochine pour entretenir son domaine, sauf les 104 hectares en rendement qui ont produit en 1932 comme en 1931, 55 tonnes de caoutchouc.

Arnaud de Vogüé,
AINSI VINT AU MONDE... LA S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[165] Le Sông-Ray était la plus ancienne des plantations d'hévéas créées par la S.I.C.A.F. en 1925-1926. Sur le terrain, elle était constituée d'un assemblage passablement hétéroclite de quatre petites concessions situées en terre rouge, à droite et à gauche de la route de Xuan-loc à Baria, et distantes d'une douzaine de kilomètres l'une de l'autre.

Leur mise en valeur avait débuté par celle de La-Son, située immédiatement au sud et presque limitrophe de la plantation de Binh-Ba, sous l'autorité d'un directeur hollandais venu de Java qui ignorait totalement ce que pouvait être le paludisme.

Il commença par faire ouvrir une grand-route, fort peu nécessaire pour desservir une aussi petite concession, dont le tracé rectiligne entraîna l'établissement de considérables remblais et tranchées. A ce gâchis financier n'avait pas tardé à s'ajouter une effroyable mortalité par paludisme venant frapper la population de coolies tonkinois constituant la main-d'œuvre du secteur.

À Saïgon d'abord, à Paris ensuite, on ne manqua pas de s'en émouvoir. La-Son fut déclaré malsain. Le secteur l'était, certes, mais pas davantage que Binh-Ba. La cause du mal résidait bien simplement dans les terrassements inconsidérés exécutés par une main-d'œuvre non acclimatée, ni d'ailleurs aucunement traitée préventivement contre le paludisme. A la fin 1928, il fut décidé d'y arrêter complètement toute extension ultérieure des cultures qui, à cette date, ne représentaient pas beaucoup plus de 250 hectares véritablement plantés en hévéas.

Au Sông-Ray, outre La-Son, il y avait encore Cubi à l'ouest et Xuan-son à l'est, l'un et l'autre secteurs situés à quelque distance de la route de Baria. En 1927 et 1928, on y avait planté respectivement environ 200 hectares dans le premier et sensiblement plus de 300 dans le second, avant d'arrêter, là aussi, les frais.

Enfin, il y avait Xa-Bang, le plus septentrional des quatre secteurs, à une vingtaine de kilomètres tout au plus de Xuan-Loc, petite concession en bordure de route, rachetée en 1927 par la Société du Sông-Ray à son propriétaire initial, un quidam saïgonnais⁶ qui y avait [166] planté, quelque dix ans auparavant, environ 80 hectares d'hévéas, d'ailleurs d'assez bon aspect. Cette superficie avait été promptement doublée, ou un peu plus, par les soins de la S.I.C.A.F., dès l'année suivante.

Ainsi donc se présentait le Sông-Ray au moment de la prise en main de la S.I.C.A.F. par Van Pelt. Le bilan de ce qui y avait été accompli au cours des quatre ou cinq années précédentes n'était certes pas brillant. Le directeur hollandais avait, bien entendu, été remercié depuis longtemps, mais les dégâts causés par sa gestion ne s'en étaient pas trouvés réparés pour autant.

La mortalité par paludisme qui avait sévi en 1926-1927 à La-Son, sans précédent en Cochinchine, avait valu à la société la plus fâcheuse des réputations, aussi bien auprès des autorités gouvernementales à Saïgon que dans le milieu des planteurs et le monde des banques.

Le capital dont la société avait été dotée à sa création se trouvait, dès le courant de 1930, avoir été intégralement consommé, ce qui obligeait la S.I.C.A.F. à lui consentir, pour subsister, quelques avances de trésorerie. Et au terme de tous ses efforts, ainsi que des mécomptes enregistrés sur le terrain du temps du directeur hollandais, le Sông-Ray ne se présentait finalement qu'avec un peu moins de 900 hectares subsistants répartis entre quatre secteurs d'inégale qualité, sur lesquels ne figurait pas encore à cette date le moindre sujet greffé.

.....
[202] La plus compromise des plantations d'hévéas de la S.I.C.A.F., et de loin, demeurait le Sông-Ray, avec son millier d'hectares plantés originellement, dispersés entre quatre secteurs d'inégale importance, dont deux, Cubi et Xuan-son, distants chacun d'une dizaine de kilomètres de la route Xuan-Loc-Baria, ne s'y trouvaient reliés que par de mauvaises pistes charretières.

À La-Son, les ravages du paludisme en 1927-1928 avaient considérablement réduit l'effectif de coolies, et le faible nombre qui en avait subsisté ne permettait d'y maintenir qu'un entretien sommaire sur les surfaces qui avaient résisté le mieux au ré-ensauvagement par le « tranh ». Le surplus avait dû être abandonné, sans aucune perspective de récupération ultérieure.

Des mesures énergiques avaient été prises en vue d'essayer d'y rétablir un état sanitaire convenable, mais en attendant qu'elles produisent leur effet, on s'était même demandé si, finalement, il ne vaudrait pas mieux abandonner purement et simplement le secteur. Fort heureusement, une certaine amélioration y était apparue au bout de quelques mois, ce qui avait conduit Van Pelt à tenter de le conserver mais avec une superficie réduite à 200 hectares environ, et simplement un entretien sommaire en attendant que l'on puisse voir plus clair dans les perspectives d'avenir de cet emplacement de La-Son.

À Xuan-son et à Cubi, la situation sanitaire, sans être excellente, loin de là, avait été heureusement moins compromise. En revanche, le « tranh » avait pris possession en force de la quasi-totalité de surfaces plantées, et Van Pelt, peu après son arrivée, avait dû décider, fort sagement, d'abandonner quelques dizaines d'hectares sur chacun des secteurs, pour concentrer l'effectif, d'ailleurs très limité, de [203] coolies encore

⁶ La plantation de Xa-Bang appartenait à M. P. Bron (anciennement succession Bourguignat)(*Annuaire des plantations de caoutchouc de l'Indochine*, 1923).

disponibles, sur l'entretien d'un peu plus de 300 hectares à Xuan-son et un peu moins de 200 hectares à Cubi, qui pouvaient raisonnablement être considérés comme récupérables.

Des quatre secteurs du Sông-Ray, celui qui se présentait encore le mieux à cette date était Xa-Bang, avec 80 hectares saignés et près d'une centaine sous jeunes cultures, sans d'ailleurs que l'aspect d'ensemble en fût particulièrement brillant.

Au total, ce malheureux Sông-Ray paraissait être né sous une mauvaise étoile et, de toute évidence, il serait bien difficile d'arriver à en faire — quels que fussent les moyens qu'on y emploierait — une plantation d'hévéas normalement constituée de peuplement homogène, d'exploitation facile, et donnant des rendements suffisants.

La dispersion des secteurs, la faible superficie de chacun d'entre eux, avec les difficultés en découlant, dans l'immédiat pour leur surveillance, plus tard pour l'usage du caoutchouc, enfin la rémanence probable du paludisme dans la région, tout cela continuerait inéluctablement à maintenir pour le Sông-Ray l'« image de marque » défavorable qu'il avait acquise dès le début avec les malheurs survenus à La-Son.

Assurément, on avait pu, dès 1931, remédier à l'hétérogénéité d'âge des hévéas dans les différents secteurs, en les rabattant uniformément pour greffage, et ensuite les opérations de greffage y avaient été, dans l'ensemble, correctement conduites et bien réussies. Mais cela n'avait pas suffi pour en faire une plantation dont l'exploitation, plus tard, ne serait pas grevée par quelques sérieux handicaps.

En attendant, la Société se trouvait confrontée aux plus graves difficultés, simplement pour continuer à survivre : en 1931, sa trésorerie complètement à sec depuis longtemps, et la S.I.C.A.F. hors d'état de lui consentir de nouvelles avances, le Sông-Ray ne pouvait compter que sur le prêt annuel du gouvernement général.

Le montant de ces prêts était calculé d'après le nombre d'hectares effectivement mis en valeur qu'avaient déclaré les sociétés. Le gouvernement général ne tarda pas longtemps à s'apercevoir que, pour le Sông-Ray, un nombre non négligeable d'hectares manquait à l'appel dès fin 1931 : ceux qu'on avait dû se résigner à abandonner. Il fit entendre des grognements menaçants. On réussit cependant à l'apaiser temporairement, mais il en garda toutefois à l'égard du Sông-Ray un [204] sentiment de profonde méfiance (assez justifié, il faut bien le dire).

Avec les seuls fonds gouvernementaux qui lui furent, malgré tout, accordés pour 1931 et les deux années suivantes, on s'aperçut rapidement que le Sông-Ray aurait les plus grandes difficultés à joindre les deux bouts. Pour une plantation normalement constituée, et se présentant dans un état général satisfaisant, ils auraient probablement suffi ; mais dans l'état où se trouvaient les différents secteurs de la plantation, ce devrait être une tâche quasiment impossible à mener à bien.

Le très grand mérite de Quinternet, chargé par Van Pelt de gérer le Sông-Ray à l'époque, fut de réussir à force d'acrobaties, pendant trois années de suite, à utiliser le très maigre effectif de coolies que le prêt gouvernemental lui permettait de conserver, de telle manière que les 900 hectares, à peine, récupérés tant bien que mal en 1931, puissent présenter encore une apparence relativement satisfaisante au terme de cette durée de temps écoulée.

Mais aussi bien, pourquoi diable les fondateurs de la Société du Sông-Ray avaient-ils fait choix, en 1925-1926, d'une telle série de petits emplacements aussi dispersés et mal situés, alors qu'à la même époque se trouvaient disponibles, en Cochinchine comme au Cambodge, de vastes territoires de forêts d'un seul tenant pouvant admirablement se prêter, après défrichements, à la culture de l'hévéa ?

.....
[215] En revanche, le Sông-Ray risquait de se trouver épuisé financièrement parlant. Le gouvernement général n'avait pas manqué de constater que les superficies plantées [216] s'étaient réduites d'une centaine d'hectares ou un peu plus par rapport aux chiffres annoncés à l'origine. Il se demandait sérieusement si son gage n'allait pas

continuer à se recroqueviller comme peau de chagrin. Dès lors, ne vaudrait-il pas mieux pour lui qu'il cessât de soutenir ce débiteur virtuellement défaillant, avant que le montant de ses engagements n'ait atteint un trop haut niveau ?

D'après tractations mirent aux prises la société avec les représentants du « gougal » pour essayer de leur faire admettre que ce qui subsistait du Sông-Ray, greffé en totalité et remis en entretien normal, pourrait représenter un jour un ensemble incontestablement dispersé mais tout à fait présentable finalement, et susceptible de produire du caoutchouc autant que n'importe quelle autre plantation de Cochinchine.

Le retrait du gouvernement général aurait signifié la mort sans phrases du Sông-Ray. On réussit, non sans mal, à l'éviter, mais finalement la promesse d'un prêt pour 1933, d'assez faible montant d'ailleurs, fut assortie d'un engagement formel de notre part de maintenir à 850 hectares minimum les superficies en entretien régulier, ainsi que d'un avertissement sans frais quant à la suppression certaine de tout prêt nouveau pour 1934 si nous ne nous conduisions pas bien.

Après les malheurs qui l'avaient frappé antérieurement, le sauvetage du Sông-Ray avait presque été un miracle, et le greffage réalisé et intégralement achevé en 1932, une assez extraordinaire acrobatie, dont le mérite était principalement attribuable à Quinternet.

On avait fait du trapèze volant : ayant pris une certaine habitude de cet exercice, il allait falloir continuer à le pratiquer en 1933, avec un prêt gouvernemental de très faible montant, des conditions de surveillance et de travail sur le terrain toujours aussi malaisées, et une sourcilleuse méfiance de divers niveaux de l'Administration.

.....
[232] Dernière, dans cette énumération des trois plantations originellement « S.I.C.A.F. », le Sông-Ray était parvenu, non sans mal, à continuer à subsister durant l'année 1932, grâce au renouvellement en sa faveur du prêt gouvernemental aux entreprises non encore en production. Son avenir, cependant, n'en apparaissait pas moins fortement menacé.

Quinternet avait réussi seul, en 1931, puis avec l'aide d'Alfred Gach en 1932, à maintenir à un total de 850 hectares environ la superficie effectivement plantée et conservée ensuite en entretien régulier, du Sông-Ray originel, sans que n'apparaisse aucune rétro- [233] gradation évidente de l'aspect des divers secteurs de la plantation.

Malheureusement, le montant du prêt gouvernemental avait été insuffisant pour permettre de continuer longtemps à assurer, dans les conditions souhaitables, la sauvegarde des 850 hectares en question. Et qu'advierait-il entre le moment, vraisemblablement proche, où les prêts gouvernementaux prendraient fin, et la date où les hévéas du Sông-Ray seraient en mesure de donner enfin une production rentable de caoutchouc ?

C'est en réfléchissant à ce problème, et à quelques autres aussi que, visitant en avril 1933 les différents secteurs de cette plantation, j'avais admiré l'excellente qualité du travail accompli au cours des mois écoulés par Quinternet et Gach, en face de difficultés multiples et avec des moyens notoirement trop réduits.

Les hévéas étaient là, le greffage avait été partout réussi, le développement des jeunes arbres ne paraissait pas avoir été trop retardé par les fâcheux événements de la période 1929-1930. Vraiment, il aurait été très dommage que dans un an, deux ans, ou davantage, ces hectares fussent condamnés à être rayés, ne serait-ce que partiellement, de la carte des plantations du Sud indochinois sans avantage finalement pour personne... Et Binh-Ba, qui se trouvait situé presque au milieu des quatre secteurs ?... Ne pourrait-on, un jour, envisager, d'une manière ou d'une autre, le regroupement de tous ces morceaux dispersés ?

.....
Le sauvetage :

[249] Le gouvernement général de l'Indochine, créancier de la Société agricole du Sông-Ray, contraindrait cette dernière à se mettre en liquidation (bien entendu avec l'accord tacite de ses dirigeants) ; après quoi, le liquidateur désigné ferait vendre à la barre du Tribunal de Saïgon les plantations constituant son actif, lesquelles seraient alors achetées par la Société des plantations d'An-Loc pour un prix, convenu à l'avance, de 400.000 piastres, si j'ai bonne mémoire.

Sur ce montant, le gouvernement général se rembourserait intégralement, sans autre délai, des prêts qu'il lui avait consentis tandis que la Banque de l'Indochine ferait temporairement l'avance à la Société d'An-Loc des fonds correspondants.

SONG-RAY
(SOCIÉTÉ AGRICOLE DU)
(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 117 s)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Leroy-Le_Caoutchouc-1935.pdf

Conseil : MM. Ch. Laroche, L. Allègre, E. de Laboulaye, G[eorges] Lenoir, J. Lionel-Marie, Ch. Mallet, M. Martin du Gard, Ch. Revel.

Capital : 2 millions de piastres indochinoises, divisé en 200.000 actions de 10 piastres.

Parts de fondateur : 25.000.

Partage des bénéfices : 5 % à la réserve, 7 % non cumulatifs aux actions. Sur le surplus, 10 % au conseil. Amortissements et réserves à la disposition de l'assemblée. Sur le solde : 75 % aux actions. 25 % aux parts.

Liquidation : apurement du passif. Remboursement du capital non amorti. Après versement aux actionnaires de la part des réserves pouvant leur appartenir : 10 % au conseil. Le solde sera réparti : 75 % aux actions, 25 % aux parts.

Objet : plantations et culture de l'hévéa et de tous végétaux en tous pays, spécialement en Indochine et en autres pays d'Asie et d'Océanie.

PLANTATION

Il a été planté en 1928, 1.648 hectares en graines sélectionnées, qui en raison des difficultés de main-d'œuvre, insalubrité des terrains, etc., ont nécessité des dépenses notablement supérieures aux prévisions.

Fin 1928, près des 9/10^e du capital étaient absorbés.

Le manque de trésorerie a toujours gêné la société, qui n'a pu ni entretenir régulièrement ses plantations ni mener à bien son programme de greffe qui devait s'étendre à la totalité des hévéas. Au 31 décembre 1930, en raison du rendement insuffisant de la main-d'œuvre, incendies de brousse, abandon de parcelles dont les arbres étaient défectueux, les étendues plantées étaient les suivantes :

La Son	350 hectares non productifs, partiellement greffés.
Xuan-Son	374 hectares non productifs, partiellement greffés.
Cubi	280 hectares non productifs, partiellement greffés.
Xa-Bang	200 hectares non productifs, partiellement greffés.
Xa-Bang	104 hectares en production, partiellement greffés

La plantation de Xa-Bang, d'une étendue de 304 hectares, a été achetée. Sur 1.648 hectares plantés par Song-Ray en 1929, il ne lui reste plus que 1.004 hectares en état.

La situation de la société est très délicate. Elle a de grosses difficultés avec la Société civile des plantations de Xa-Bang, dont elle a acquis les propriétés et qu'elle n'a pu payer qu'en partie.

Comme on le verra par le bilan de l'exercice 1932, les dettes vis-à-vis des tiers s'élèvent à 1.139.344 \$, 52 pour un actif réalisable estimé à 13.372 \$, 54 et 108 \$, 08 en caisse.

La situation ne s'est certainement pas améliorée depuis, les seules rentrées provenant de la production des plantations anciennes de Xa-Bang, d'une étendue de 104 hectares et dont voici la production (en tonnes) :

1928	30
1929	28,5
1930	42
1931	54
1932	56
1933	57

Un autre de ces domaines mis en saignée en 1934 donnera 60 tonnes environ. La production totale devrait être de 120 tonnes environ pour l'année.

Le conseil, à différentes reprises, a manifesté ses inquiétudes au sujet de la situation financière. Il a pu obtenir pour 1934 une avance du gouvernement de l'Indochine, avance insuffisante pour permettre d'attendre la période de production normale.

La société s'est heurtée dès le premier exercice à des difficultés qui ont lourdement hypothéqué son avenir. La liquidation a été envisagée, mais jusqu'ici, aucune décision n'a été prise.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1932 (en piastres)

ACTIF		
Immobilisations :		
Frais de constitution :	53.420,45	
Frais d'établissement en Indochine :		
Terrains et concessions :	125.40,38	
Plantations, routes, outillage, division La-Son :	763.400,04	
Xuan-Son		868.786,46
Cubi :	414.286,71	
Xa-Bang :	556.050,11	2.727.953,70
Frais généraux et intérêts débit Saïgon :	291.528,88	
Frais de l'établissement en Europe :	72.715,77	3.145.618,80

Réalisable :		
Débiteurs sur les plantations :	5.082,46	
Débiteurs divers :	2.000,00	
Impôts à récupérer :	11.349,51	
Marchandises et stocks divers :	4.940,57	13.372,54
Disponible		
Caisses :	108,08	
Divers :		
Solde débiteur du compte d'exploitation Xa-Bang : 245,10		
		<u>3.159.344,52</u>
PASSIF		
Non exigible :		
Capital		2.000.000,00
Exigible.:		
Créditeurs divers :	766.299,52	
Avances du gouvernement général de l'Indochine :	393.043,00	1.159.344,52
		<u>3.159.344,52</u>

COMPTÉ D'EXPLOITATION XA-BANG (en piastres)

DÉBIT	
Frais généraux et d'exploitation imputés au Compte d'exploitation	24.582,64
Solde débiteur exercice 1931	121,70
	<u>24.704,34</u>
CRÉDIT	
Vente de caoutchouc et divers	24459,24
Solde débiteur pour balance	245,10
	<u>24.704,34</u>

22 JANVIER 1935 : LIQUIDATION JUDICIAIRE ⁷
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 septembre 1935).

AGRICOLE DU SÔNG RAY
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 mai 1935)

La Société agricole du sông Ray, qui avait été amenée il y a quelques mois à déposer son bilan, avait bénéficié de la liquidation judiciaire.

Suivant nos renseignements, l'ordonnance de mise en vente des domaines de la société serait prise incessamment. La vente aurait lieu vers le milieu de juillet.

Rappelons que la société possède quatre importantes concessions en nature de terres rouges.

1°. Domaine de Xa-bang. Canton de Co-Trach (Baria).

Sur une superficie totale de 792 ha, 239 sont plantés dont 104 en 1917 (vieille plantation — 14.600 arbres) et 135 ha en extensions (100 ha en 1928 ; 35 en 1930 — 40.000 arbres)

Les jeunes plantations sont greffées.

La production prévue pour les prochaines années est la suivante :

45 tonnes pour 1935

60 tonnes pour 1936

87 tonnes pour 1937

125 tonnes pour 1938

2°. Domaine de Cubi. Canton de Co-Trach (Baria).

Sur une superficie totale de 877, 40 ha ont été plantés dont 202 subsistent.

Ces 202 ha plantés sont greffés :

128 ha en 1928 à raison de 75 %

74 ha en 1930 à raison de 85 %

Nombre d'arbres 67.300.

La production prévue est de :

15 tonnes pour 1935

25 tonnes pour 1936

65 tonnes pour 1937

103 tonnes pour 1938

La reprise de la partie plantée et abandonnée (198 ha environ) ne pourra être opérée qu'avec l'autorisation préalable du Bureau du caoutchouc.

3°. Domaine de La-son. Canton de Co-Trach (Baria).

Sur une superficie totale de 602 ha, 350 ont été plantés en 1927 dont 275 subsistent. Nombre d'arbres : 104.500.

La production prévue est de :

75 tonnes pour 1935

90 tonnes pour 1936

100 tonnes pour 1937

100 tonnes pour 1938

4°. Domaine de Xuan-son - Canton de Nhon Xuong (Baria).

⁷ Correspondant à notre actuel dépôt de bilan.

Sur une superficie totale de 994 ha, 340 ont été plantés (1930-31-32 33) et greffés à raison de 85 %. Nombre d'arbres 119.000.

La production prévue est de :

20 tonnes pour 1935

150 tonnes pour 1936

150 tonnes pour 1937

200 tonnes pour 1938

Seule la plantation de La-Son possède une usine. Toutefois, en raison de la proximité des divers domaines, l'usinage du latex est facilement opéré.

Signalons que le domaine Xa-bang est actuellement exploité par la Société agricole et Industrielle de Cam Tiêm.

Précisons enfin que la créance du gouvernement général au titre des avances aux planteurs s'élève à 525.000 piastres, intérêts compris, et que la réunion des lots après adjudication partielle sera prévue aux cahiers des charge.

Nul doute que la mise en vente de ces importants domaines ne suscite l'intérêt de nombreux compétiteurs dont quelques-uns s'annoncent particulièrement sérieux.

AGRICOLE DU SÔNG RAY

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 25 mai 1935)

Comme suite à notre précédente information, nous sommes en mesure de préciser que la vente des domaines de la société a été fixée au 11 juillet sur les mises à prix suivantes :

Domaine de Xa-bang 40.000 \$

Domaine de Cubi 25.000 \$

Domaine de Xuan-son 100.000 \$ pour la partie en concession définitive.

Quant aux droits sur la concession provisoire d'une superficie de 430 hectares, ils seront mis en vente sur la mise à prix de 10 p.

Domaine de La-son 135.000 p.

Rappelons que la faculté de réunion des lots est prévue aux cahiers des charges.

1935 : INTÉGRATION DANS LA S.I.P.H.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SIPH_1935-1975.pdf

[253] Pour en revenir à la S.I.P.H., les deux opérations d'absorption de Binh-Ba et de rachat des quatre secteurs plantés du Sông-Ray avaient été immédiatement suivies par la constitution d'une unité administrative unique. Sur la proposition de Birnie, on lui attribua l'appellation de « Gallia ». Ce vocable latin se référait à la fameuse phrase introductive des Commentaires de César sur la Guerre des Gaules : « ... Gallia est divisa in tres partes... » qui pouvait, à la rigueur, s'appliquer au regroupement de Binh-Ba avec les quatre secteurs ex-Sông-Ray — à cela près que l'unité de plantation ainsi constituée comporterait six parties (avec Song-Cau) et non pas trois — parmi lesquelles La-Son et Binh Ba, il est vrai, se trouvaient jointives sur le terrain.

.....
Une fois acquise l'inclusion des quatre secteurs du Sông-Ray dans le cadre de la S.I.P.H., il fallut s'employer immédiatement à les amener au même standard d'entretien que Binh-Ba. La misère des temps, depuis 1931, avait contraint Quinternet à s'en écarter assez sensiblement, surtout à Cubi et à Xuan-son.

[254] Il fallut consacrer le restant de 1935 et les premiers mois de 1936 pour terminer l'extension d'un tapis de *centrosema* sur la totalité des superficies plantées. Ce n'était pas une besogne négligeable, loin de là, puisque la plantation nouvellement constituée de Gallia, sur ses 1.500 hectares plantés, ou un peu plus, ne comptait pas moins de 1.200 hectares de jeunes sujets greffés, généralement d'assez belle venue, dont la mise en saignée serait désormais proche.

Afin de travailler le latex, nous avons disposé de tout le temps voulu pour décider de la solution : une petite usine par secteur ou deux usines de moyenne importance : l'une à Xa-Bang, l'autre à Binh-Ba, ou encore une grande unité unique de traitement, qui serait localisée à Binh-Ba ? Sans beaucoup d'hésitation, nous avons opté, dès qu'eût été conclue l'affaire du Sông-Ray, pour la troisième formule, avec l'intention de mettre en chantier, un peu plus tard, dans l'emplacement du Centre de Binh-Ba qui serait légèrement agrandi à cet effet, un vaste bâtiment appelé à abriter d'un côté un atelier de fabrication de feuilles fumées avec les fumoirs correspondants, et de l'autre, une installation de traitement des qualités inférieures, le tout construit aux dimensions voulues pour y travailler la production des 1.200 hectares d'hévéas greffés devant venir s'ajouter à celle des vieux arbres déjà en rendement.
